

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Présidence

le 1^{er} FEV. 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Académie de l'Édition et de l'Électronique
988-229880018-20240201-24_17047-AI
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Ampliations :

H-C	1
DRHFPNC/SR	1
OPT NC	1
Intéressé(e)s	1

ARRETE

fixant la composition du jury de l'examen professionnel ouvert pour l'accès au grade principal du corps des techniciens du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 357 du 24 avril 2014 portant statut particulier du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2023-3661/GNC du 13 décembre 2023 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de grade principal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de membres du jury de l'examen professionnel ouvert par l'arrêté n° 2023-3661/GNC du 13 décembre 2023 pour l'accès au grade principal de quatre (4) techniciens du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie :

Civilités	Prénom	Nom	Fonction
Monsieur	Karl	Chalier	Président, représentant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Madame	Ingrid	Debon	représentant la directrice des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie
Monsieur	Thomas	De deckker	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences
Monsieur	Benjamin	François	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences
Monsieur	Bruno	Merigon	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis aux intéressés et au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
le secrétaire général du gouvernement

Léon WAMYTAN